PREVY
PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL

Avenant au

PROJET DE SERVICE 2024 - 2028

Validé par le conseil d'administration du 10 novembre 2026

ENGAGEMENT D'IMPARTIALITÉ, D'ÉQUITÉ, D'INDÉPENDANCE ET DE CONFIDENTIALITÉ DES ACTEURS ET DU PERSONNEL DE PREVY

Dans le cadre de ses missions de prévention et de promotion de la santé au travail ainsi que dans la réalisation de son projet de service 2024-2028, PREVY s'engage à assurer l'exercice de ses activités en toute impartialité, conformément aux principes d'éthique, de déontologie et d'indépendance professionnelle.

Principe d'impartialité & d'équité de traitement

L'ensemble des acteurs et collaborateurs de PREVY, incluant la direction, le service administratif, les équipes pluridisciplinaires et la gouvernance, s'engagent à exercer leurs missions en toute neutralité, sans pression ni influence extérieure susceptible d'altérer leur jugement ou leurs actions. Indépendance et neutralité.

Les intervenants de PREVY garantissent une prise en charge objective et équitable de tous les adhérents et salariés suivis, en s'abstenant de tout conflit d'intérêts ou favoritisme. Les recommandations formulées en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail reposent exclusivement sur des critères scientifiques, techniques et médicaux.



Confidentialité et respect des données

Tous les collaborateurs de PREVY veillent à la protection des informations relatives aux entreprises et aux salariés, dans le respect des règlements en vigueur, notamment le RGPD et le secret professionnel.

Engagement de la gouvernance

Les instances de gouvernance de PREVY garantissent le respect de ces principes en veillant à une organisation transparente et en prévenant toute forme d'ingérence pouvant nuire à l'impartialité des missions du service.

Maison de la Prévention, Parc Georges Besse,
215 rue Georges Besse, 30 000 Nîmes
04.66.04.21.33
contact@prevy.fr
prevy.fr